



## COMPTE-RENDU DE LA CAP DES ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL DU 8 MARS 2005

### Ordre du jour de la CAP :

- *Approbation du procès-verbal de la cap du 23 novembre 04*
- *Examen des demandes de mutation et de prise en charge des assistants de service social*
- *Examen des demandes d'intégration*
- *Examen des demandes de révision de notation*

### Remarque préalable :

La représentante de la DGAS n'a pas jugé utile d'être présente, nous faisons part de nos regrets et de notre mécontentement. Nous sommes actuellement en pleine période de décentralisation, période extrêmement importante pour les travailleurs sociaux de notre ministère, par son absence la DGAS fait preuve d'un profond mépris.

Le représentant de l'administration s'est engagé à transmettre notre mécontentement.

**Approbation du procès-verbal** de la précédente CAP. Nous avons fait le choix du boycott, il est regrettable que les autres syndicats (CFDT, UNSA) ne se soient pas joint à nous, alors que ceux-ci ont boycotté la CAP des secrétaires administratifs.

### Examen des demandes de mutation et de prise en charge :

24 postes sont vacants, et 3 sont susceptibles d'être intégrés .

DDASS de l'Aude : la candidature de Mme HEMON de la DDASS 44 a été retenue.

DDASS des Pyrénées-Orientales : La candidature de Mme JOAO de la DDASS de l'Ariège a été retenue.

DDASS de l'Ardèche : Avis favorable pour le détachement de Mme GUILLAUME, sous réserve des crédits.

DDASS du Rhône : Deux candidatures ont fait l'objet d'un échange entre le représentant du ministère et notre syndicat qui a amené à un vote. Mme DEMESTER obtient le poste, mais nous insistons pour que Mme BOSC soit prioritaire aux prochaines mutations pour la DDASS du Rhône.

DDASS de PARIS : Mr ANGELETTI a reçu un avis favorable pour sa demande de mutation ainsi que sa collègue Mme SELON pour la DDASS des HAUTES-SEINE.

INJS : La demande de mutation de Mme MARIN a reçu un avis favorable.

### Examen des demandes d'intégration :

Toutes les demandes ont reçues un avis favorable.

### Examen des demandes de révision de notation :

Nous avons examinés la demande de révision de Mr ANGELETTI et de Mme SELON tous deux assistants sociaux du personnel du Ministère de l'emploi, du Travail et de la cohésion Sociale.

L'administration reconnaît ses torts, le directeur régional ne soutient plus la notation faite par son chef de service qui s'était contenté de faire du « copier-coller » pour la notation des deux AS, sans les avoir reçues ainsi que d'autres remarques totalement infondées d'autant que nos deux collègues étaient sans fiche de poste depuis leur arrivée dans ce service et que l'avis de la Conseillère Technique n'avait même pas été pris.

Face à cette prise de conscience (un peu tardive !!!) de ses erreurs, l'administration donne un avis favorable au recours engagé par nos collègues.

Révision du tableau synoptique, hausse des notations, suppression du passage négatif et mise en phase avec l'avis de la conseillère technique.

L'administration s'engage aussi à ce que l'accueil de leurs successeurs (à qui on peut souhaiter bon courage) se fera avec plus d'attention.

La CGT qui a soutenu ces collègues souligne la façon « très légère » de la part du directeur de contresigner une notation sans prendre le temps de vérifier les appréciations ni de prendre contact avec la conseillère technique.

Nous faisons remarquer que les appréciations et notations portées sur un agent sont extrêmement importantes lors des demandes de mutation ou de détachement, suivent un agent tout au long de sa carrière et en tout état de cause ne doivent être traitées de cette manière.

### **Questions diverses :**

En début de CAP a été évoquée la possibilité de nouvelles suppressions de poste (pour mémoire nous avons déjà perdu 32 postes en 2 ans). La masse salariale dicit l'administration prend une importance de plus en plus grande, nous vous ferons grâce des explications techniques, mais je cite, « nous sommes aux taquets », « nous vivons à crédits ». Nous rappelons à Mr Varry qu'il prend là une position partisane que nous ne partageons certainement pas ? **Nous refusons encore une fois de payer la note par des suppressions de poste alors que 24 postes sont vacants.**

Il y a encore des zones de flou en matière de décentralisation, mais le principe de mise à disposition des agents avec les missions partantes semble acquis.

1ere phase: signature d'une convention provisoire de mise à disposition des personnels, dans l'attente de la partition des services. A ce stade, la mise à disposition est de "plein droit" et non à la demande de l'agent, autrement dit contrainte et forcée et dérogoire aux dispositions du statut général des fonctionnaires. La gestion des carrières, l'avancement, la formation, rien ne change, selon le ministère...Peut-on prendre pour argent comptant ce que nous dit l'administration, soyez très vigilants, nous constatons d'ores et déjà des demandes de retour vers les DDASS.

2ème phase: partition des services par arrêté, et les personnels se verront proposer un "droit d'option", c'est à dire une intégration ou un détachement "longue durée" dans la fonction publique territoriale avec aucune garantie de retrouver son poste dans les services de l'Etat.

Rappelons qu'en 1982/1983, lors de la précédente vague de décentralisation, il était prévu un véritable droit d'option, les personnels ayant la possibilité de choisir de retourner à l'Etat à l'issue d'une période passée dans les collectivités territoriales. En 2005, ce droit d'option ne concerne en revanche que les différentes positions administratives occupées par les agents travaillant en collectivité territoriale, soit le détachement de longue durée, soit l'intégration dans les cadres territoriaux, ce qui est fondamentalement différent et "cadenasse" le dispositif en faisant reculer les droits individuels des agents attachés au statut.

Si l'agent refuse de partir, le tribunal administratif pourra être saisi.

**Conclusion :** encore une fois on ne sait rien, et on ne peut rien nous promettre. Les conseils généraux feront comme ils voudront, aucun représentant ne viendra les contredire et l'on doit vraiment s'inquiéter sur l'avenir des DDASS.

### **LE 23 JUIN 2005 SE DEROULERONT LES ELECTIONS DE VOS REPRESENTANTS SYNDICAUX.**

➤ ***LA CGT DEFEND VOS SITUATIONS PERSONNELLES, LE STATUT PARTICULIER DES A.S, VOS DEROULEMENTS DE CARRIERE, LA RECONNAISSANCE DE VOS QUALIFICATIONS.***

➤ ***IL Y A DEUX ANS, VOUS NOUS AVEZ FAIT CONFIANCE : AUJOURD'HUI PLUS QUE JAMAIS LA CGT SE MOBILISE POUR VOUS.***